



Delit de fuite+accident materiel+defaut de permis de conduire

Par **guillauminator127**, le **24/06/2009** à **10:34**

Bonjour,

Voila j'espère que vous pourrez m'aider dans mon problème.

J'ai eu un accident matériel il y a environ un mois; un conducteur m'a fait un abus de priorité et s'est enfui sans même s'arrêter;

Je n'ai pas perdu mon sang froid et j'ai réussi a le suivre et a prévenir la police téléphoniquement; ils ont arrêté cette personne et il a été mis en garde a vue.

Le conducteur ne possède plus le permis et sera jugé le 14 sept 2009 pour délit de fuite et autres

En ce qui concerne les dommages subis le coté droit est enfoncés.

J'ai contacté mon assurance de ce sinistre j'ai envoyé les depots de plainte, le témoignage de mon ami, le triplicata rempli par la police ainsi que l'avis a victime faisant état du jugement du mis en cause.

J'ai eu un RDV avec un garagiste qui a pris des photos pour l'expertise et depuis plus de nouvelles!

J'ai contacté mon assurance qui m'a demandé d'attendre ,que mon dossier était en cours.

Ma question est de savoir si d'autres démarches doivent être réalisées?Que pensez vous de

mon cas?Les réparations vont ils être pris en charge par l'assurance?

En tout j'espère avoir été le plus clair possible

Merci d'avance pour vos réponses

Par **jeetendra**, le **24/06/2009** à **10:45**

bonjour, etes vous assuré tous risques ou aux tiers uniquement, cordialement

Par **guillauminator127**, le **24/06/2009** à **11:04**

je suis assuré au tiers

Par **jeetendra**, le **24/06/2009** à **11:23**

dans ce cas, il faut demander à votre assureur de faire jouer la garantie recours incluse dans votre contrat d'assurance automobile pour espérer être indemnisé par la partie adverse, courage à vous, bonne journée

Par **guillauminator127**, le **24/06/2009** à **20:04**

ok je vous remercie d'avoir répondu à mon problème; donc il faut que j'appelle mon assurance et je demande la garantie recours; vous pensez que ça peut faire avancer mon dossier plus vite car moi ce que je veux c'est juste que mon auto soit réparée au plus vite!! Un truc m'a choqué également c'est que cette personne était assurée!incompréhensible!!!

en tout cas encore merci

bonne soirée

Par **jeetendra**, le **24/06/2009** à **20:17**

[fluo]avancez plus vite vous êtes assuré au tiers[/fluo], secouez votre assureur qu'il prenne ses responsabilités en vous défendant auprès de la compagnie adverse, éventuellement qu'il vous verse une provision sur indemnisation à venir, courage à vous, bonne soirée

Par **guillauminator127**, le **25/06/2009** à **07:50**

merci de votre soutien , cela meremonte le moral
bonne journée